**Outil d’aide à la décision**

**à l’intégration de nouveaux prestataires partenaires.**



**Préambule**

Cet outil est le fruit d'un travail collectif mené dans plusieurs Vals et en InterVal.

Cet outil a pour objectif de traduire la Charte du Val’heureux (socle des valeurs) en **points de repères** pour accompagner les volontaires qui rencontrent un potentiel futur prestataire partenaire. L’objectif est de construire progressivement un référentiel pour les prises de décision afin que celles-ci ne diffèrent trop d’une personne à l’autre ou d'un Val à l'autre. **Cet outil doit nous aider à prendre la décision sur base d'éléments précis pour assurer la cohérence du réseau Val’heureux.**

**Ceci n’est donc pas une grille d’évaluation**, mais seulement un outil qui aide à apprécier la démarche d’un commerçant ou d’un producteur. Cela peut aussi l’aider à évoluer sur le chemin de la transition.

Cet outil n’a pas pour objectif de quantifier nos observations mais seulement de nous rappeler certaines balises.

Progressivement, à mesure que le réseau grossira et que les prises de décisions se multiplierons, une sorte de « juris prudence », c'est à dire un ensemble de décision auxquelles nous pourront faire référence, verra le jour et nous aidera à argumenter et justifier les décisions futures (adhésion ou non adhésion, surtout en ce qui concerne les candidatures qui posent question).

Cet outil propose des questions que le volontaire doit se poser avant de rencontrer un candidat prestataire partenaire. Il ne s’agit pas de questions à poser directement (en tous les cas pas toutes) au candidat prestataire partenaire.

**Pour chaque question, une couleur peut être attribuée :**

**VERT** = concernant la question, pas de souci, le candidat respecte la charte et les valeurs du Val’heureux.

**ORANGE** = concernant la question, le candidat n’est pas tout à fait en adéquation avec la charte et les valeurs du Val’heureux.

**ROUGE** = concernant la question, le candidat ne respecte pas la charte et les valeurs du Val’heureux.

**Pour les questions en gras,** la couleur **ROUGE** bloque directement l’adhésion du candidat et la couleur **ORANGE** renvoie l’analyse de la candidature au « Comité Membre ».

**Pour les reste des questions**, si la grosse majorité des points prennent une couleur **ROUGE** ou **ORANGE**, la candidature peut être directement refusée par le Val ou renvoyé par lui au « Comité Membre ».

**QUESTIONS D’ORDRE ÉCONOMIQUE**

* + **Le candidat prestataire partenaires (CPP) jouit-il l’autonomie de gestion ?**
	+ Si couleur rouge, est-il une entité d’une coopérative ou d’une asbl ?

*Peut être intéressant de voir la composition du CA.*

S’il y a plusieurs travailleurs :

* + **Assure-il des conditions de travail et de rémunérations décentes pour tous ses travailleurs ou employés.**
	+ Favorise-il la participation de vos employés dans la prise de décision ?
	+ **Les pratiques économiques du CPP favorise-t-elles une concurrence déloyale (Logique d’ubérisation) ?**
	+ **Travaille-t-il exclusivement avec des multinationales ?**
	+ **Travaille-t-il exclusivement avec des grossîtes ?**
	+ **Vend-il essentiellement des produits venus de l’étranger ?**
	+ Favorise-t-il les circuit-courts ?
	+ Favorise-t-il les petits producteurs, les TPE et les PME ?
	+ Favorise-t-il les produits et services venant de l’économie social et/ou solidaire ?
	+ Pratique-t-il une politique de prix juste (pour les producteurs, pour les clients) ?

**QUESTIONS D’ORDRE SOCIAL**

* + **Le CPP pratique-t-il une forme de discrimination (sexiste, raciste, religieuse, etc) ?**
	+ Favorise-t-il le vivre ensemble ?
	+ Travaille-t-il pour ou avec des personnes fragilisées mentalement/physiquement ?
	+ Mets-il à l’emploi des personnes fragilisées sur le marché de l’emploi/économiquement ?

*Beaucoup de couleur rouge dans cette catégorie ne pose pas trop de problème (les commerces ou producteurs n’ont pas pour vocation de faire dans le « social » mais cette catégorie peut permettre à des projets solidaires d’intégrer le réseau Val’heureux quand bien même ils auraient peu de pratiques environnementales déjà avancées).*

**QUESTIONS D’ORDRE ENVIRONNEMENTAL**

* **Le CPP produit-il, vend-il ou utilise-t-il des produits toxiques (ayant un impact néfaste sur l’être humain et sa santé) ?** *Voir liste des produits qui exclus directement une candidature.*
* **Produit-il, vend-il ou utilise-t-il des produits toxiques (ayant un impact néfaste sur la faune, la flore et l’habitat) qui pourraient être remplacés par des produits respectueux de l’environnement ?** *Voir liste des produits qui exclus directement une candidature.*
* **Pratique-t-il la torture animale ou vend-il des produits issus de telles pratiques ?**
* **Produit-il, vend-il ou utilise-t-il des OGM ?**
* **Produit-il, vend-il ou utilise-t-il des armes ?**
* Favorise-t-il le recyclage et l’économie de la récupération ?
* Favorise-t-il les produits locaux ?
* Favorise-t-il les produits « biologiques » (labélisés ou pas) ?
* Favorise-t-il la coopération avec les autres commerçants de son quartier/village ?
* Favorise-t-il la mobilité douce ?
* Favorise-t-il les pratique d’économie/réduction d’énergie ?
* Limite-t-il sa consommation d’emballage et de plastique et sa production de déchet ?

**DYNAMIQUE DE TRANSITION**

* Le CPP s’engage-t-il sincèrement à améliorer toutes les pratiques évoquée ci-dessus, dans la mesure de ses moyens ?
* S’engage-t-il à « jouer le jeu » et dépenser les Val’heureux qu’il recevra et/ou travailler (quand c’est possible) avec d’autres membres du réseau Val’heureux ?

--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Liste de produits qui exclus directement une candidature :**

* Tous les produits écocides et reconnus comme tel par l’Union Européenne.
* Tous les produits écocides de synthèse reconnu comme très toxiques (par les associations environnementales ou le milieu scientifique).

*Si un petit commerçant qui vend aussi des produits Monsanto (Roundup) veut rentrer dans le réseau, on peut lui demander de ne plus les vendre et cela constitue la carotte pour le changement.*

**Définition :**

**Économie sociale (et solidaire)**

Dans nos économies, il existe un vaste espace où se déploie une multitude d’initiatives essentielles pour humaniser la vie socio-économique. Celles-ci n’ont pas le profit comme objectif prioritaire, proposent des emplois de qualité, des rémunérations justes et permettent une gestion participative. C’est que l’on appelle l’économie sociale ou encore l’économie solidaire. Il ne s’agit pas du secteur public (l’État), ni du secteur privé traditionnel, visant le profit. Cette économie est un troisième secteur constitué de coopératives, de mutuelles, des sociétés à finalité sociale, d’entreprises de formation par le travail, de fondations et d’associations. On y trouve, entre autres, des hôpitaux, des maisons médicales, des restaurants, des entreprises de construction, de recyclage, des organisations de loisirs, de sports, d’activités culturelles, d’insertion, d’action sociale, de services aux personnes, etc. En Belgique, cela représente 15% de l’emploi salarié.

**Ubérisation**

Il y a logique d’ubérisation quand une démarche d’économie collaborative a pour conséquence de précariser les travailleurs (pas de droit, pas de garantie) et de générer des distorsions dans les marchés (concurrence déloyale, par exemple par rapport à un autre prestataire qui lui paie ses taxes). Il y a ubérisation lorsque l’économie collaborative est utilisée à des fins professionnelles (voir outils de travail personnel >< personne morale, employé comme indépendant >< salarié. Il y a logique d’ubérisation si « l’outil de production appartient aux travailleurs à titre privé » ET que l’entreprise engage principalement des travailleurs indépendants exerçants une activité de même nature que celle proposée par l’entreprise ».